



Thairé, 6 mars 2022,

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 5 Mars 2022

C'est en présence du Maire de Château d'Oléron, Michel PARENT, accompagné de Didier QUENTIN, Député, et de Christophe SUEUR, Conseiller Départemental 17, que le président Patrick BELLOUARD ouvre cette assemblée générale devant 107 participants en saluant aussi la présence de Jean-Paul GIRARD, Président de l'Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets (ADAPAEF17). Il évoque la disparition depuis la dernière assemblée générale de nos amis Guy PONTÉZIÈRE et Michel HUBERT, anciens membres du Conseil d'administration et propose un instant de recueillement à leur mémoire ainsi qu'à celle de tous ceux qui souffrent depuis des jours de l'invasion meurtrière de leur pays.

Dans son allocution de bienvenue, **Michel PARENT** évoque l'impact culturel et patrimonial des 200 cabanes ostréicoles présentes sur sa commune et des deux carrelets pédagogiques ouverts au public sur réservation qui font la joie des résidents et des touristes. Il nous rappelle avoir œuvré pour une reconnaissance de nos installations par le Conseil Départemental et pour l'attribution d'un label patrimonial pour ces emblèmes de la Charente Maritime. Il évoque enfin son action pour obtenir la subvention accordée par le Conseil Départemental à notre association et se réjouit de voir que ce concours du Département à nos actions semble désormais pérennisé. Il avoue regretter le temps où, après la tempête "Martin" de 1999, le Département et la Région travaillaient de concert pour la reconstruction des centaines de carrelets détruits, alors qu'aujourd'hui, entre le foisonnement réglementaire, la Dreal, la loi "littoral", l'Inspection des sites, la LPO, le Conservatoire du Littoral, etc., tout est devenu tellement plus compliqué ...

Didier QUENTIN observe que malgré les inquiétudes que peut susciter l'actuel contexte de tension internationale, des moments heureux peuvent exister. Il en veut pour preuve la reprise des activités en général après la difficile période "Covid" et la reprise des Assemblées Générales des associations en particulier, qui l'amène à ne pouvoir nous consacrer, à regret, que peu de temps, étant attendu pour plusieurs autres assemblées générales dans la journée. Après avoir évoqué avec nostalgie un père pêcheur, une enfance tournée vers la mer et une anecdote aérienne récréative, il évoque la dure réalité du triomphe de la "technocrassie", les combats sur le terrain pour tenter de limiter les effets de projets délirants d'irréalisme et de méconnaissance des réalités locales (éoliennes, réserves, quotas, etc.), les difficultés des élus pour se faire entendre face à la conjonction, parfois paradoxale, entre certains services de l'état et certaines associations...

Après les avoir remerciés le Président engage la procédure réglementaire.

Rapport moral du Président Patrick BELLOUARD :

"Merci mes amis, vous tous qui avez fait l'effort de présence malgré les contraintes sanitaires et les variations des décisions gouvernementales.

Votre présence affirme sans équivoque votre volonté de faire vivre et durer votre association ; certes la longue période d'incertitude que nous venons tous de subir a pu perturber certains et modifier leur comportement : le repli sur soi n'est jamais source de progrès et je les invite fortement à se ressaisir car hélas, nos combats ne sont pas terminés.

Ces deux années blanches, si elles n'ont pas permis de faire fonctionner normalement notre association, ont donné la possibilité aux membres du Conseil d'administration de faire face à l'actualité.

*Pendant cette période nous avons obtenu la confirmation de l'inscription de **nos installations au patrimoine de la Charente Maritime**, devenues incontournables sur le littoral et les estuaires. Dans la foulée, grâce à l'action de l' "Union des Carrelets de l'Arc Atlantique", nous avons obtenu l'inscription de notre mode de pêche au **"Patrimoine culturel immatériel en France"**. Ces reconnaissances auraient dû nous satisfaire nous confirmant comme incontournables sur l'estran : d'ailleurs le département a mis à notre disposition des plaques symboles que je vous demande de mettre à l'entrée de vos pontons.*

Cette tranquillité vient d'être perturbée par deux actions menées par les défenseurs de la biodiversité :

- Dans le premier cas (initié par la LPO) l'agrandissement de la réserve du Marouillet sur les communes d'Yves et de Fouras comme mesure compensatoire de la construction d'une digue de défense contre les submersions marines, refusée pendant 10 ans après Xynthia, menace l'existence de nos installations non défendues par notre organisme de tutelle, la DDTM, qui a informé le commissaire enquêteur que "des projets de relocalisation des pontons sont prévus tant dans l'anse des Boucholeurs que dans l'anse de Fouras" : il y a donc danger pour les 18 emplacements de Fouras et les 25 de la commune d'Yves mais je laisse le soin à Jean Charles Koenig de développer ce sujet.

Personnellement j'essaie d'avoir une approche honnête de ce problème. Si cette zone est remarquable et que son état d'existence est reconnu par la présence d'espèces végétales et animales à préserver c'est bien à mon avis que les utilisateurs des lieux : pêcheurs, agriculteurs, pontonniers, riverains, estivants ont malgré leurs activités participé à cette sauvegarde.

Je pose une question aux demandeurs de cet élargissement et aux décideurs :

Est-ce que la mise sous cloche de la réserve actuelle du Marouillet a été déterminante pour cette protection tant recherchée ? Nous n'avons hélas aucune statistique ni compte rendu au sujet de cette protection et ce depuis 17 ans. Avec un peu de malice on peut supposer que la sanctuarisation de cette zone a provoqué une stérilisation végétale permettant la prolifération d'espèces non indigènes (Jussie, ragondins, sangliers) obligeant celles plus fragiles à migrer à l'extérieur.

- Deuxième cas : l'étude en cours de l'interdiction d'accès aux véhicules automobiles sur l'île Madame risque de perturber fortement notre activité et mobiliser notre vigilance. Un bureau d'étude situé à Rennes a été mandaté pour étudier ce sujet mais a oublié de convier un représentant des Carrelets Charentais aux différentes réunions de travail.

Pourtant il y a quelques mois j'avais eu un contact avec les élus de la mairie de Port des Barques pour initier une solution d'accès pour les utilisateurs de ponton à savoir la mise en place d'un macaron spécial réalisé par la commune et mis en place sur le tableau de bord de nos véhicules pour faciliter les contrôles. Depuis la prise en compte de cette zone par la CARO et le Conservatoire du littoral perçoit le danger d'interdiction d'accès et de stationnement pour les pêcheurs. Affaire en cours, donc à suivre...

Avant de terminer ce rapport moral, il y a un point sur lequel je souhaite que vous portiez une attention particulière : la continuité de gestion de notre association.

Nous vous avons demandé il y a quelques temps de vous porter volontaires afin d'intégrer le Conseil d'Administration. Pendant 2 ans il n'y a pas eu d'élection de renouvellement, aussi tout à l'heure vous aurez à vous prononcer sur la mise en place des membres du CA. Certains d'entre nous ne se représentent pas d'autres souhaitent passer le flambeau à des plus jeunes dont les compétences peuvent être utiles au bon fonctionnement de l'association. Moi-même, dans «la barque» depuis 1992, sous la présidence de M. Souchard puis Secrétaire sous celle de Jean-Louis Martin je voudrais bien moi aussi confier « ce patrimoine» en douceur à quelqu'un avec lequel je puisse travailler pour transférer progressivement cette expérience acquise auprès de mes anciens.

J'encourage les indécis à se porter volontaires afin de compléter notre groupe. D'avance Merci !"

Ce rapport ne soulève aucune remarque de l'assemblée.

Soumis au vote de l'assemblée il est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier du Trésorier Georges LAROCHE:

(Les recettes et dépenses figurent dans le tableau "État des finances 2021" projeté sur l'écran)

Le Trésorier explique que l'exercice financier commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre et commente les bons résultats financiers de l'association qui figurent dans le tableau "Bilan 2021" joint. Avec un solde positif de 2 060,37 €, l'association renoue avec l'équilibre financier.

Le Secrétaire complète le rapport du Trésorier par une explication relative à la prise en compte, dans le compte de résultats, de la valorisation du travail fourni par les administrateurs, les bénévoles et les contributeurs (heures de travail, déplacements, mise à disposition de locaux, etc.). Le tableau "Valorisation contributions volontaires" présente le détail de ces contributions et la méthode de prise en compte comptable. Cette prise en compte n'affecte pas le bilan de l'association mais permet de relativiser les recettes et les dépenses et d'offrir une vision plus réaliste du fonctionnement (Tableau "Exercice 2021, Compte de résultats & Bilan").

Ce rapport ne soulève aucune remarque de l'assemblée.

Soumis au vote de l'assemblée il est approuvé à l'unanimité et quitus est donné au Trésorier pour sa gestion.

Le Président propose que la cotisation annuelle reste fixée à 20€

Cette proposition, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité.

Rapport d'activité du Secrétaire Jean-Charles KOENIG :

Le Secrétaire invite les adhérents qui ne l'ont pas encore fait à retirer à l'accueil les plaques réalisées par le Conseil départemental pour être apposées sur les carrelets. Ce symbole de l'appartenance des carrelets au patrimoine culturel et touristique de la Charente Maritime prend tout son sens à l'heure où un certain nombre d'entre eux semblent menacés.

Il résume rapidement le fonctionnement du CA pendant ces deux ans : réunions, publication de l'Écho des estuaires, Commissions d'attribution DDTM (en "présentiel" ou en "distanciel"), tenue à jour du site internet, publication & distribution de l'Agenda des marées, réponses aux mails des adhérents et partenaires, etc.,

Il fait ensuite une brève chronologie du projet d'extension de la réserve nationale du Marais d'Yves, de septembre 2018, date de la première publication de l'analyse des possibilités d'extension de cette réserve à juin 2021, date de communication du projet de décret ministériel correspondant. Un courrier du Président BELLOUARD de juillet 2021, pour faire suite à une demande du préfet de lui faire parvenir par écrit remarques et suggestions concernant le projet de décret, posait une question, entre autres, sur la présence des chiens sur les carrelets. A l'occasion du Comité de pilotage du 18 octobre 2021, notre Vice-Présidente pose à nouveau la question sur la présence des chiens sur les carrelets et il lui est répondu : "Pas de chien sur les carrelets, ils dérangent les oiseaux" (sic).

Ce qui peut sembler une réponse banale à une question banale a déclenché une relecture plus attentive du décret, dont nous avons alors compris qu'il serait appliqué "à la lettre". L'alinéa 2 de l'Article I, qui précise que la limite maritime de la réserve serait "*au pied de falaise*", mis en relation avec l'Article 15 qui dispose que "*l'accès et la circulation des personnes sont interdits dans la réserve en dehors des espaces et cheminements ouverts au public*" nous donne à comprendre que l'accès à la plage, à l'estran et à la mer ne sera plus possible dans l'anse de Fouras. D'autres "groupements d'usagers" partagent cette analyse.

Vous connaissez la suite : notre Écho des estuaires de novembre 2021, page 2, l'enquête publique du 16/11 au 16/12/21, notre pétition "papier" dans un premier temps, puis par "Change.org" ensuite lorsque nous avons constaté, en téléchargeant régulièrement les "fichiers d'observation" sur le site de la préfecture, que la "Ligue de Protection des Oiseaux" (LPO) appelait ses membres et sympathisants à se mobiliser pour soutenir le projet.

Le rapport de la Commission d'enquête et son avis "favorable" au projet sont publiés sur le site de la préfecture le 2 février 2022 et ne rendent compte que très partiellement de la mobilisation et de l'émotion populaire qui s'est exprimée à cette occasion, en n'évoquant que par la mention "hors pétition" l'existence de plus de 8 242 avis défavorables au projet dont seulement 590 ont été retenus explicitement, face aux 972 avis favorables. Un document d'analyse complet sur ce point figure sur notre site, comme la plupart des documents évoqués ci-dessus.

Le cabinet d'avocats consulté il y a quelques jours sur la possibilité de contester la validité des conclusions de la Commission d'enquête dans les deux mois a fait savoir que notre président devait être autorisé à "ester en justice" par une résolution de l'Assemblée Générale. Le Secrétaire propose donc à l'Assemblée la résolution suivante :

"Autorisation est donnée au Président pour agir en justice devant toutes les juridictions pour défendre la liberté d'accès à la côte, à la mer et à l'estran et faire respecter ce droit par tous les actes concernant l'extension de la Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Yves"

Après discussion et délibération, l'élément suivant est rajouté à la résolution, après le mot "justice" : "*si nécessaire dans le cadre d'une action de groupe,*".

La résolution suivante est mise aux voix et adoptée à l'unanimité :

"Autorisation est donnée au Président pour agir en justice, si nécessaire dans le cadre d'une action de groupe, devant toutes les juridictions pour défendre la liberté d'accès à la côte, à la mer et à l'estran et faire respecter ce droit par tous les actes concernant l'extension de la Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Yves"

La décision d'une action en justice dès que possible plutôt qu'après "l'apparition de la décision finale de l'administration" est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Le Président donne ensuite la parole à **Christophe SUEUR**, Conseiller Départemental de Charente- Maritime qui assiste pour la première fois à notre Assemblée Annuelle et découvre l'association, ses membres et ses problèmes. Maire de Saint-Pierre d'Oléron, il a clairement l'habitude des combats à mener pour faire valoir les droits de ses administrés et faire aboutir les projets qui lui paraissent utiles (accès à la plage pendant le confinement, piste cyclable le long de la réserve de Moëze, chemin pour laisser passer les vélos au marais de la Perrotine). Il a peu de goût pour la politique "de la friche" et l'éradication de toute présence humaine souhaitée par les lobbys d'écologistes radicaux, dont certains s'investissent paradoxalement dans un combat en faveur d'un parc éolien démesuré et néfaste pour l'environnement à plus d'un titre. Il nous suggère d'utiliser les réseaux sociaux et les médias pour faire valoir nos droits et s'attire en quelques minutes, sans "langue de bois", la sympathie de l'assistance, déjà acquise de longue date à Michel PARENT et Didier QUENTIN.

Élection des membres du Conseil d'Administration. :

3 membres sont démissionnaires pour raison personnelle : Georges LAROCHE, France et Jean CHABAUTY.

Compte tenu de ce que nous n'avons pas pu tenir d'Assemblée Générale depuis 2019 par suite de la pandémie de Covid, la totalité du CA est à renouveler.

Les sortants suivants se présentent au CA : Colette BELLOUARD, Patrick BELLOUARD, Gilles DAVID, Françoise KOENIG, Jean-Charles KOENIG, Jean-Louis MARTIN, Laurent RENAUD, Nelly VERDIER

Le Président propose un vote pour la réélection des sortants.
Cette proposition, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité.

Les nouveaux candidats suivants se présentent au CA : Geneviève DAVID et Jean-François GRIZONNET.

Le Président propose un vote pour l'élection au CA des nouveaux candidats.
Cette proposition, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité.

Le Président donne la parole à l'assistance. Sont évoqués les points suivants :

- Les problèmes de restriction de la pêche à l'anguille sont rappelés, de même que la pratique de la "pêche des civelles", destructrice pour l'espèce, dont le paradoxe reste entier. Après débat, pas de solution envisagée en l'absence de modification d'une réglementation incompréhensible au regard de la protection de l'espèce.
- Problème d'accès en voiture à l'Île Madame pour les riverains et propriétaires de Carrelets. Patrick BELLOUARD fait état de la proposition, déjà mentionnée plus haut, qu'il a faite à la municipalité d'adopter un "Badge d'accès" apposé sur les voitures des "ayants droits". Une prochaine réunion devrait permettre de trouver une issue raisonnable au projet d'interdiction d'accès des véhicules automobiles à l'Île Madame.
- Le problème posé par l'évolution du trait de côte dû à l'érosion marine et la préservation des libertés publiques d'accès et de circulation : plutôt rendre les espaces menacés inconstructibles que les sanctuariser dans des zones de "protection forte" (réserves) excluant toute présence humaine.

Le Président prononce alors la clôture de l'Assemblée Générale et invite l'assistance à partager l'apéritif traditionnel et, pour ceux qui ont réservé le repas, à rejoindre ensuite la salle à manger./.

Rédigé à Thairé le 6 mars 2022,



Jean-Charles KOENIG
Secrétaire

Note du Secrétaire : la présentation vidéo qui a souligné sur l'écran les différentes étapes du déroulement de l'Assemblée Générale 2022 est disponible sur le site www.Carrelets-Charentais.com à la rubrique : "Archives (AG)" (colonne de gauche de l'écran). De plus, la plupart des documents évoqués au cours de cette réunion figurent sur le site en page d'accueil (descendre vers le bas pour voir tous les liens disponibles).

Ci-dessous : Exercice financier 2021, Compte de résultats et bilan.

Les Carrelets Charentais

Exercice

2021

COMPTE DE RÉSULTATS

PRODUITS		
Recettes (cotisations)	3 340,00	29 %
Autres recettes	1 400,00	12 %
Produits exceptionnels (subventions)	1 045,00	9 %
Contributions volontaires (bénévolat, déplacements, etc.,)	5 539,88	49 %
Total Recettes (I)	11 324,88	100 %
CHARGES		
Charges fonctionnement	1 474,63	16 %
Autres charges (projets, actions, éditions)	2 250,00	24 %
Emploi contributions volontaires	5 539,88	60 %
Dotation provisions	0,00	0 %
Total Charges (II)	9 264,51	100 %
RÉSULTAT (I - II)		
BÉNÉFICE	2 060,37	22 %
Charges financières	0,00	

BILAN

	Réserves	3 525,12
	Disponibilités	6 974,31
ACTIF	Total général (I + II)	10 499,43
	Report à nouveau	4 913,94
	Résultat de l'exercice (Bénéfice)	2 060,37
		0,00
	Total (I)	6 974,31
	Réserves (II)	3 525,12
	Emprunts & dettes (III)	0,00
PASSIF	Total Général (I + II + III)	10 499,43